



Mise en œuvre du maintien à domicile des personnes en âge AVS dans le contexte de la 2^{ème} révision de la LAMal : l'exemple du Valais.

Responsable

Anchisi Annick, HES-SO Valais

En partenariat avec

Catherine Bigoni (HECVSanté), Béatrice Despland (HECVSanté), Valérie Hugentobler, INAG (Institut Universitaire Âges et Générations), Emmanuel Solioz (HES-SO Valais)

Mots-clé

Dispositif maintien à domicile – champ professionnel – droit assurantiel – complexité des situations – soins de base

Financement

FNS DORE

Durée

2006-2008

Résumé

Pour analyser le dispositif de maintien à domicile dans le cadre de la révision de la LAMal, nous avons procédé en trois temps, soit : – une analyse quantitative des dossiers des professionnels des soins (n680) – une analyse de 30 dossiers sélectionnés sous l'angle des critères de complexité utilisés par les professionnels – une sélection de quatre situations significatives pour lesquelles nous avons croisé des observations à domicile avec des entretiens des proches et des soignants concernés.

Les atteintes aux activités de la vie quotidienne (AVQ) nécessitant des soins de base ne sont pas argumentées par les soignants dans une visée assurantielle. L'enjeu de la qualification des soins de base simples ou complexes sous cet angle est pourtant majeur dans le contexte assurantiel actuel qui souhaite attribuer ces soins à du personnel peu qualifié. Cette distinction des situations a un impact sur l'ensemble du dispositif de maintien à domicile, tant sur les plans politique, des structures de soins, de l'organisation du travail que sur le type de professionnels à engager pour répondre à ces situations qui, aujourd'hui, peuvent être requalifiées par les assurances. Cet état de fait prétérite surtout les personnes âgées et leurs proches. À l'analyse des situations, la démence et ses effets exigent une prise en charge où les professionnels les plus qualifiés peuvent seuls rendre compte de la complexité. Les liens maintenus avec l'extérieur dépendent également des capacités financières de la personne et de son réseau de proches. Piliers du dispositif et assignés à résidence, ceux-ci se voient soumis à un isolement contraint. Ainsi, les AVQ – construction sociale ouvrant un droit assurantiel et balisant les champs professionnels – révèlent surtout les failles du dispositif et réduisent la perception de la complexité des situations.

Publications

ANCHISI (A.), DESPLAND (B.) – *Le dispositif de maintien à domicile*, ouvrage collectif dirigé par Alain Blanc, Université de Grenoble, commande, 2009

ANCHISI (A.) – *Les activités de la vie quotidienne (AVQ) : ce qui saute aux yeux échappe au regard*, in. Carnets de bord, à paraître 2009.

ANCHISI (A.), TRISTAN (M.), URBEN (D.) – *Les soins de base : enjeux de la complexité*, in. Soins Infirmiers, à paraître 2009.



ANCHISI (A.), BIGONI (C.), SOLIOZ (E.) – *Les activités de la vie quotidienne (AVQ) : un enjeu entre droit des usagers et champ professionnel*, Actes du colloque, Journées d'Etudes internationales « Vieillir et décider dans la cité », 2008, Université Rouen.

Présentations

Midi recherche, Haute Ecole Vaudoise de la santé, Lausanne, décembre 2008, « *Les activités de la vie quotidienne (AVQ) : la tâche aveugle des pratiques soignantes* ».

Journée scientifique du RESAR, « Professionnels socio-sanitaires et usager en situation de précarité : la clinique au quotidien de la question sociale », Genève, octobre 2008, « *Les activités de la vie quotidienne (AVQ) : ce qui saute aux yeux échappe au regard* ».

Colloque international « Vieillir et décider dans la cité », Université de Rouen, octobre 2008, « *Les activités de la vie quotidienne (AVQ) : un enjeu entre droit des usagers et champ professionnel* ».

Journée de politique sociale à l'Université de Fribourg, octobre 2008, « *Âgé et dépendant : un quotidien révélateur du dispositif de maintien à domicile* ».